

L'an deux mil treize, le 13 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	12
Nombre de votants :	20
Date de la convocation :	6 septembre 2013
Date d'affichage du compte-rendu :	17 septembre 2013

**PRESENTS** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques  
Mme CRETET Cyriel qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel  
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose  
Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mr GRAS Christian  
Mme MONIER Bertille qui donne procuration à Mr COULON Serge  
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André  
Mme RIDUET Eloïse qui donne procuration à Mme ROUARD Delphine  
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mme COMMARET Annie

**EXCUSÉ** : Mr CHAPUT Bruno

**ABSENTS** : Mr BARRAT Gilles - Mr GAILLARD Lylian

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

### **I – OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) :**

- 1.1 - Révision du document d'aménagement forestier : Approbation.
- 1.2 - Destination des coupes de l'exercice 2014

### **II - URBANISME – Aménagement du quartier durable « Les Genevoites - La Crue des Meix » :**

- 2.1 - Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Jura.
- 2.2 – Procédure de consultation pour une concession d'aménagement.

### **III – AFFAIRES FONCIÈRES – Terrains lieu-dit « Les Champs de la Croix » - Acquisition.**

### **IV - COMPTABILITE :**

- 4.1 – Budget Commune : Décision modificative n° 5/2013
- 4.2 - Budget Caisse des Ecoles : recouvrement des frais du Réseau d'Aides Spécialisées pour l'année scolaire 2012/2013.
- 4.3. – Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) – Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – Année 2012/2013.
- 4.4. – Société Protectrice des Animaux de Dole et Région (SPA) – convention – participation financière.
- 4.5. – Association « Semons l'Espoir » - Projet de construction d'une maison des familles au CHRU Jean Minjoz à Besançon – Subvention exceptionnelle.
- 4.6. – Association Fédération Nationale des déportés internés Résistants Patriotes (FNDIRP)  
Demande de subvention exceptionnelle.

### **V – RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2013/2014.**

### **VI – MAGAZINE MUNICIPAL – Tarif des encarts publicitaires 2014.**

### **VII – TARIFS DIVERS 2014.**

**VIII - INTERCOMMUNALITÉ** : Communauté d'Agglomération du Grand Dole : Ajout de la compétence « Mobilier Urbain ».

**IX – PERSONNEL COMMUNAL :**

- 9.1. – Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- 9.2. – Gratification de stage.

**X - SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU JURA (SYDOM)** : Présentation du rapport annuel 2012.

**XI – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE (SIER)** : Présentation du rapport annuel 2012.

**QUESTIONS DIVERSES**

**QD N° 1 - QUARTIER DURABLE LES GENEVOITES** : Maîtrise d'œuvre - Indemnité candidats non retenus.

**QD N° 2 - QUARTIER DURABLE LIEUX DITS « LES GENEVOITES » « LA CRUE DES MEIX »** - Dénomination

**QD N° 3 - AFFAIRES FONCIÈRES** : Acquisition d'une parcelle (partie) cadastrée section AO n° 174 « rue du 19 Mars 1962 ».

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Bassin de rétention espace public Paul Eluard - travaux
- Ouverture Bureau de Poste Damparis
- Manifestations

## **I – OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) :**

### **1.1- Révision du document d'aménagement forestier : Approbation.**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la révision d'aménagement de la Forêt communale de Damparis d'une contenance totale de 71,12 hectares et ses nouvelles dispositions pour la période de 2014 à 2033.

### **1.2 - Destination des coupes de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2014, parcelles 20 et 22 les destinations suivantes :

#### **1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES**

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Parcelle 20 : les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35 cm ou sans valeur commerciale.

2 – **AJOURNEMENT** de la parcelle 22 (année de passage en coupe prévue sur le nouvel aménagement forestier).

## **II - URBANISME – Aménagement du quartier durable « Les Genevoites - La Crue des Meix » :**

### **2.1 - Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Jura.**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement du futur quartier des Genevoites, il est nécessaire de s'adjoindre les services du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura).

Les missions confiées au CAUE telles qu'elles résultent du projet de convention annexé à la présente délibération sont les suivantes :

- Participation au comité de travail,
- participation aux réunions stratégiques avec les différents interlocuteurs (bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs...),
- accompagnement des particuliers et autres porteurs de projets en phase de conception,
- conception et animation de séances de sensibilisation pour les élus, les habitants de la commune, les futurs habitants du quartier.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** à l'unanimité de conclure un partenariat avec le CAUE du Jura pour un montant de 4 620 €/an.

## **2.2 – Procédure de consultation pour une concession d'aménagement.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** que l'aménagement du quartier des Genevoites et de la Crue des Meix pourra être réalisé par un aménageur spécialisé dans le cadre d'une concession d'aménagement.
- **AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de consultation pour une concession d'aménagement, en se réservant la possibilité de déclarer la procédure sans suite.

## **III – AFFAIRES FONCIÈRES – Terrains lieu-dit « Les Champs de la Croix » - Acquisition.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles suivantes au prix fixé par les Domaines :

Références cadastrales	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle	Surface approximative à acquérir
Section AE n° 220 Terrain	« A la Croix »	1045 m <sup>2</sup>	600 m <sup>2</sup>
Section AE n° 222 Terrain	« Les Champs de la Croix »	68 m <sup>2</sup>	68 m <sup>2</sup>
Section AE N° 106 Bâti (hangar)	« Les Champs de la Croix »	52 m <sup>2</sup>	52 m <sup>2</sup>
		Total :	720 m <sup>2</sup>

## **IV - COMPTABILITE :**

### **4.1 – Budget Commune : Décision modificative n° 5/2013**

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** la décision modificative suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :

Chapitre 041 – Article 2315 – VRD + 17 192,00 €

Recettes :

Chapitre 041 – Article 13258 – VRD + 3 439,00 €

Chapitre 041 – Article 238 – VRD + 13 753,00 €

#### **4.2 - Budget Caisse des Ecoles : recouvrement des frais du Réseau d'Aides Spécialisées pour l'année scolaire 2012/2013.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder au recouvrement des sommes dues par les communes concernées au prorata du nombre d'élèves de chaque commune tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>COMMUNES</b>	<b>ELEVES</b>	<b>PARTICIPATION</b>
Damparis	290	598,00 €
Abergement la Ronce	100	206,00 €
Champvans	167	345,00 €
Sampans	115	237,00 €
TOTAL	672	1 386,00 €

Soit une participation par élève de  $1\,386/672 = 2,063$  €

#### **4.3. – Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) – Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – Année 2012/2013.**

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** le principe d'une facturation à 50% du coût réel soit pour un élève d'école élémentaire : 252 €.

- **CHARGE** le Maire de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les communes dont sont originaires les enfants de la Classe d'Intégration Scolaire.

Pour information, 12 élèves sont inscrits en CLIS pour l'année scolaire 2013/2014.

#### **4.4. – Société Protectrice des Animaux de Dole et Région (SPA) – convention – participation financière.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui prévoit entre autre une participation des communes adhérentes à la SPA fixée à 1 € par habitant.

#### **4.5. – Association « Semons l'Espoir » - Projet de construction d'une maison des familles au CHRU Jean Minjoz à Besançon – Subvention exceptionnelle.**

Le Maire présente le projet de la « Maison des Familles de Franche-Comté » initié par l'association « Semons l'Espoir ». C'est une construction basse consommation à ossature bois qui permettra l'accueil de familles dans un lieu convivial, chaleureux et fraternel, dont les enfants ou un proche adulte (conjoint, parent) sont hospitalisés au CHRU Jean Minjoz à Besançon, mais également des patients recevant des soins ambulatoires.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de participer au projet de « Maison des Familles » en versant un don de 500 € à l'association « Semons l'Espoir ».

#### **4.6. – Association Fédération Nationale des déportés internés Résistants Patriotes (FNDIRP) - Demande de subvention exceptionnelle.**

Le Maire soumet au Conseil le projet initié par la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes (FNDIRP) concernant la pose d'une plaque commémorative fixée sur la façade de la Mairie de Vaudrey rendant hommage aux 24 résistants du groupe « Le Henry » arrêtés, torturés et déportés par les allemands le 27 février 1944.

Fernand GONTHIER, damparisien, faisait partie du groupe de résistant arrêté à Vaudrey, c'est à ce titre que l'association sollicite la commune pour une participation financière.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 200 € à la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes (FNDIRP).

#### **V – RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2013/2014.**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, pour l'année scolaire 2013-2014, le prix du repas enfant à 3,75 € et celui du repas adulte\* à 4,15 € (\* *personnel d'encadrement assurant l'animation, et la surveillance des enfants, les chauffeurs de bus assurant le ramassage scolaire de Damparis et le personnel enseignant de Damparis autorisés par le Maire*).
- **MAINTIENT** les frais de fonctionnement à 1,05 €.
- **MODIFIE** les tarifs et les barèmes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014 comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient Familial mensuel	< 550 €	De 551	De 721	> 951 €
Barème de Participation		à 720 €	à 950 €	
Frais de fonctionnement	1,05 €	1,05 €	1,05 €	1,05 €
Montant du repas	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €
Participation Commune/jour/enfant	3,70 €	2,70 €	1,65 €	0,20 €
<b>Participation famille/jour/enfant</b>	<b>1,10 €</b>	<b>2,10 €</b>	<b>3,15 €</b>	<b>4,60 €</b>
TOTAL	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €

- **PRÉCISE** qu'à la participation famille/jour/enfant s'ajoute les frais d'animation et d'encadrement perçus par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui varient entre 0,12 et 0,67 €,

- **CONFIRME** qu'en accord avec le Grand Dole et afin d'éviter une double facturation, la totalité du montant du repas (coût repas + frais de fonctionnement + frais d'animation) sera facturée par la Communauté d'Agglomération,

## **VI – MAGAZINE MUNICIPAL – Tarif des encarts publicitaires 2014.**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs publicitaires pour l'année 2014 comme suit :

### **Tarifs 2014 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (pour bulletins n° 117 et 118)**

FORMAT	MONTANT 1 PARUTION		MONTANT 2 PARUTIONS	
	HT	TTC	HT	TTC
1/16 <sup>ème</sup>	110,00 €	131,56€	188,00 €	224,85 €
¼ inférieur	150,00 €	179,40 €	255,00 €	304,98 €
½ intérieur	215,00 €	257,14 €	364,00 €	435,34 €

## **VII – TARIFS DIVERS 2014.**

### **1) SALLE POLYVALENTE PABLO PICASSO : Tarifs de location**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR pour 2014** les tarifs de locations de la salle polyvalente Pablo Picasso à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

NATURE DE L'UTILISATION	TARIFS	DAMPARISIENS 2014	EXTERIEURS 2014
	Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €) a) Samedi/dimanche et jours fériés b) Semaine		<b>122 €</b> <b>70 €</b>
Assemblée- Réunion- Conférence a) Jours de semaine (sauf jours fériés) (selon disponibilité) b) Jours fériés/samedi/dimanche		<b>GRATUIT</b> <b>122 €</b>	<b>77 €</b> <b>259 €</b>
Mise à disposition de la vaisselle		<b>0,37 €/</b> <b>personne</b>	<b>0,55 €/</b> <b>personne</b>
VERRE		<b>0,10 €</b>	<b>0,15 €</b>
Mise à disposition de la sonorisation (caution de 500 € obligatoire)		<b>38 €</b>	<b>78 €</b>
Expositions artistiques et culturelles (selon disponibilités)		<b>21 €</b>	<b>46 €</b>
N.B. : L'utilisation de la salle Pablo Picasso par des organismes professionnels dans un but commercial n'est pas autorisée.			

Les utilisations de la salle Pablo Picasso, non prévues dans le tableau ci-dessus, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Bureau Municipal.

## **2) SALLE DES FETES : Tarifs de location**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR pour 2014** les tarifs de locations de la Salle des Fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

<b>TARIFS</b>	<b>DAMPARISIENS 2014</b>	<b>EXTERIEURS 2014</b>
<b>NATURE DE L'UTILISATION</b>		
Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €)		
a) Samedi/dimanche et jours fériés	<b>282€</b>	<b>621€</b>
b) Semaine	<b>176€</b>	<b>397€</b>
Assemblée- Réunion- Conférence		
a) Jours de semaine (sauf jours fériés) (selon disponibilité)	<b>GRATUIT</b>	<b>121€</b>
b) Jours fériés/samedi/dimanche	<b>282€</b>	<b>621€</b>
Mise à disposition de la vaisselle	<b>0,37 €/personne</b>	<b>0,55 €/personne</b>
VERRE	<b>0,10 €</b>	<b>0,15 €</b>
Mise à disposition de la sonorisation (caution de 1 000 € obligatoire) <i>Sous réserve de l'accord préalable du Bureau Municipal</i>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
N.B. : L'utilisation de la salle des Fêtes par des organismes professionnels dans un but commercial n'est pas autorisée.		

Les utilisations de la Salle des Fêtes, non prévues dans le tableau ci-dessus, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Bureau Municipal.

### **3) Concessions cimetières**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2014 le montant des concessions funéraires et des dépositaires, à savoir :

Du 01.01.2014 au 31.12.2014

	<b>Tarifs 2014</b>
Concessions trentenaires	
Emplacement Adultes – Concession pleine terre	<b>112 €</b>
Emplacement Enfants – Concession pleine terre	<b>57 €</b>
a) Columbarium mural	<b>226 €</b>
b) Columbarium « Pyramide »	
Case 1 urne cinéraire	<b>444 €</b>
Case 2 urnes cinéraires	<b>499 €</b>
Case 3 urnes cinéraires	<b>610 €</b>
Case 4 urnes cinéraires	<b>667 €</b>
c) Columbarium « Floracube » - Case 2 urnes cinéraires	<b>556 €</b>
d) Cavurnes	<b>556 €</b>
Droit d'ouverture (applicable aux trois columbariums et aux cavurnes à compter de la 2ème urne)	<b>87 €</b>

### **VIII - INTERCOMMUNALITÉ : Communauté d'Agglomération du Grand Dole : Ajout de la compétence « Mobilier Urbain ».**

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** l'ajout de la compétence « mobilier urbain lié au transport urbain » au sein des compétences facultatives exercées par la communauté d'agglomération du Grand Dole.

### **IX – PERSONNEL COMMUNAL :**

#### **9.1. – Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## **9.2. – Gratification de stage.**

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour attribuer une gratification de 300 €uros à une élève en seconde professionnelle Gestion Administration au Lycée Jacques Prévert pour le stage de 3 semaines qu'elle a effectué au secrétariat de Mairie.

## **X - SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU JURA (SYDOM) : Présentation du rapport annuel 2012.**

Mr CHEVRIAUX expose les grandes lignes du rapport annuel 2012 du SYDOM du Jura et relate les activités de ce service public.

Il précise que 270 400 jurassiens sont desservis par la collecte en porte à porte sur 542 Communes réparties entre 7 Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).

La quantité des déchets produits dans le Jura a été de 461,2 kg/habitant et se décompose comme suit :

- 190,5 kg d'ordures ménagères collectées dans les bacs gris (diminution légère),
- 171,10 kg d'apport en déchetterie (baisse générale due notamment à une baisse de 8,5 % de l'apport de déchets verts),
- 59,4 kg collectés dans les bacs bleus (stable depuis 10 ans),
- 40,3 kg de verre (légère baisse).

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2012 du SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

## **XI – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE (SIER) : Présentation du rapport annuel 2012.**

Treize communes sont desservies par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage. Damparis compte 1 243 abonnés, sur un total général de 5 868 abonnés.

En 2012, le volume total mis en distribution a été de 763 892 m<sup>3</sup> et le prix théorique pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de 207,58 € (198,72 en 2011), soit 1,73 € le m<sup>3</sup> (1,66 € en 2011).

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce rapport qui est consultable en Mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QD N° 1 - QUARTIER DURABLE LES GENEVOITES : Maîtrise d'œuvre - Indemnité candidats non retenus.**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à 1 000 € le montant de l'indemnité versée aux deux candidats non retenus et qui ont remis une offre pour la maîtrise d'œuvre du Quartier des Genevoites.

### **QD N° 2 - QUARTIER DURABLE LIEUX DITS « LES GENEVOITES » « LA CRUE DES MEIX » - Dénomination**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** de dénommer le futur quartier durable situé lieux dits « Les Genevoites » - « La Crue des Meix » : « **Les Vergers** ».

### **QD N° 3 - AFFAIRES FONCIÈRES : Acquisition d'une parcelle (partie) cadastrée section AO n° 174 « rue du 19 Mars 1962 ».**

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 23 janvier 2009 dans laquelle il décidait l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée Section AO n° 174 (à l'angle de la rue du 19 Mars 1962 et de la rue de Belvoie).

Le Maire informe le Conseil que la parcelle entière a été revendue avant la rédaction de l'acte de cession à la Commune. Il convient donc de reprendre cette transaction avec le nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** cette transaction avec le nouveau propriétaire.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **– Bassin de rétention espace public Paul Eluard - travaux**

Le Maire informe le Conseil que les travaux de réalisation du bassin de rétention ont repris le 2 septembre 2013 pour une durée de 2 mois.

### **– Ouverture Bureau de Poste Damparis**

Le Maire informe le Conseil que pendant la durée des travaux du bureau de Poste de Tavaux, du 12 septembre au 28 novembre 2013 le bureau de Poste de Damparis sera ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h les lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi et samedi matin de 9 h à 12 h.

– **Manifestations** :

Le Maire informe le Conseil des dates des prochaines manifestations :

- 14 et 15 septembre 2013 – journées du Patrimoine :
  - visite de l’Eglise et du cimetière organisée par Jean-Pierre FEUILLEBOIS
  - découverte des chemins pédestre par le Conseil Consultatif
  - exposition d’anciennes cartes postales dans le hall du Gymnase Auguste Delaune
- 21 et 22 septembre 2013 – Exposition Minéraux et Fossiles
- 17 au 20 octobre 2013 – Automne musical
- Mr GUINOT informe le Conseil de la semaine de la mobilité organisée par la Communauté d’Agglomération du Grand Dole qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2013

**Séance levée à 22 h 30**